

# ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juin 2021

---

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION  
EUROPÉENNE DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS, DE L'ENVIRONNEMENT, DE  
L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES - (N° 4186)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CD15

présenté par  
Mme Bono-Vandorme

-----

### ARTICLE 37

I. – À l'alinéa 4, substituer au mot :

« pays »

le mot :

« État ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution aux alinéas 6 et 8.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.